

Annexe 3 au contrat Hello fins!

Conditions particulières du Compte Investisseur dans le cadre du contrat Hello fins!

Article 1 - Généralités

Les présentes conditions régissent le Compte Investisseur de BNP Paribas Fortis SA, ouvert suite à la conclusion d'un contrat Hello fins!.

Sans notification contraire émanant de la Banque, les informations relatives au Compte Investisseur sont mises à disposition sur la plateforme « Hello fins! » pendant la durée du contrat Hello fins!.

À l'ouverture, la Banque communiquera au client le numéro du Compte Investisseur. Elle peut, à cet effet, faire usage de tous les moyens de communication disponibles et de tous les canaux auxquels le client a accès.

Pour tout ce qui n'est pas expressément prévu dans les présentes conditions, il est renvoyé aux Conditions générales bancaires et aux Conditions générales des services d'investissement de BNP Paribas Fortis SA, pour autant qu'elles soient compatibles avec les présentes Conditions particulières.

Pour l'application des Conditions générales des services d'investissement, le compte (à vue), dont il est question dans ces conditions, est le Compte Investisseur.

Article 2 – Définition

Le Compte Investisseur est un compte à vue dont l'utilisation est limitée aux opérations décrites dans les présentes conditions.

La devise de référence de ce compte est l'euro.

Article 3 – Opérations autorisées

Opérations de crédit

Toutes les opérations de crédit réalisées dans le cadre du contrat Hello fins! s'effectuent en euros.

Opérations de débit

Le débit du Compte Investisseur n'est admis que pour le décompte d'une des opérations suivantes :

- Le transfert sur un compte à vue au nom du titulaire du Compte Investisseur ;
- Le paiement du prix d'achat ou de souscription d'un instrument financier au nom du titulaire du Compte Investisseur ;
- Le paiement des frais et taxes liés au contrat Hello fins! ou découlant de celui-ci.

La Banque se réserve le droit de procéder au paiement et/ou à la retenue d'autres frais et taxes éventuels se rapportant à la relation avec le client.

La réalisation des avoirs sur le Compte-Titres intervient par le biais du Compte Investisseur. Leur libération peut être initiée en prenant contact avec le Hello team au 02 433 42 90, notamment dans le cadre d'une vente totale ou partielle du portefeuille de placements Hello fins!.

Sans l'accord explicite et écrit de la Banque, le client n'est pas autorisé à donner des ordres de débits en vue d'effectuer d'autres opérations. Le donneur d'ordre est dès lors tenu de veiller à ce que les débits du compte soient conformes à l'énumération susmentionnée.

Article 4 – Rémunération - Intérêts

Le Compte Investisseur ne produit pas d'intérêts créditeurs. Les tarifs et taux d'intérêt applicables du Compte Investisseur sont sujets à modification. Elles sont reprises dans la « Note explicative sur la tarification Hello fins! et informations sur les charges et coûts », disponible sur le site www.hellofins.be.

Article 5 – Assurance compte

La Banque n'accepte aucune demande d'assurance compte pour le Compte Investisseur.

Article 6 – Déclaration Vie Privée

La Banque traite les données à caractère personnel du client conformément à la Déclaration Vie Privée de BNP Paribas Fortis SA, disponible dans toutes les agences et sur le site <https://www.hellobank.be/fr/infos-legales/vie-privee>.

Article 7 – Rétractation et Cessation

En cas de vente à distance ou en dehors de l'entreprise, le client dispose d'un droit de rétractation pendant une période de 14 jours. Ce délai prend cours à la date de réception par la Banque du contrat Hello fins! dûment signé, comprenant la demande d'ouverture du Compte Investisseur. Le client consent à l'entrée en vigueur immédiate du Compte Investisseur et reconnaît qu'une éventuelle rétractation de sa part ne saurait porter préjudice aux opérations déjà effectuées.

Sous réserve du règlement des opérations en cours et des ordres de transfert des avoirs, le Compte Investisseur est clôturé à la date où le contrat « Hello fins! » prend fin.

Le client peut prendre contact avec le Hello team au 02 433 42 90 afin de résilier le contrat dans le cadre d'un entretien téléphonique enregistré. En outre, le client et la Banque peuvent mettre fin au contrat moyennant notification à l'autre partie par courrier recommandé avec accusé de réception.

En cas de cessation, le client est tenu de transmettre dans les plus brefs délais ses instructions quant aux avoirs restants sur le compte.